



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Pyrénées-Atlantiques

**Pôle Budget Soutien**

Affaire suivie par :

Thierry LARRIBAU

Tél : 05 59 82 22 07

Mél : thierry.larribau@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne  
64038 Pau Cedex

Pau, le 06/10/2020

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Monsieur Christophe Philippon  
gestionnaire à la plateforme académique  
en charge des frais des déplacements  
de la formation continue

s/c de

Monsieur l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation  
nationale du Lot et Garonne

**Objet : les Zones Urbaines de Transport pour les Pyrénées Atlantiques**

**Références : Article 2-8 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006**

Vous trouverez ci-après la liste des communes formant une zone urbaine de transport pour les agglomérations suivantes:

Agglomération de Pau :

Artigueloutan  
Aressy  
Billère  
Bizanos  
Gan  
Gelos  
Idron  
Jurançon  
Lée  
Lescar  
Lons  
Mazères-Lezons  
Morlaas  
Ousse  
Pau  
Sendets  
Serres-Castet

Agglomération de Bayonne :

Anglet  
Bayonne  
Biarritz  
Bidart  
Boucau  
Saint Pierre d'Irube

En tant que directeur académique  
des services de l'éducation nationale des  
Pyrénées-Atlantiques  
et par délégation,  
La secrétaire générale

Stéphanie BIEVIN  D.A.C.